



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service environnement eau et forêt
Bureau coordination et procédures

Toulouse, le 21 MAI 2013

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

--

Une enquête publique concernant la demande de déclaration d'intérêt général des réalimentations de soutien d'étiage et de la récupération des coûts auprès des bénéficiaires déposée par le syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (SMEAG) est ouverte par décision conjointe des préfets des départements des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, de Tarn et Garonne, de Lot et Garonne, de la Gironde.

Le préfet de la Haute-Garonne est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats.

Elle se déroulera sur les communes (listées en annexe) limitrophes de la Garonne dans les départements des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, de Tarn et Garonne, de Lot et Garonne, de la Gironde.

La commission d'enquête est composée de :

Monsieur François Boudin (président) et de 4 membres titulaires : Monsieur Joseph Finotto, Mademoiselle Sarah Dreuil, Madame Françoise Durand-Bazalgette, Monsieur Alain Salles.

En cas d'empêchement de Monsieur François Boudin, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Joseph Finotto, membre titulaire de la commission.

En cas d'empêchement de l'un de ses membres titulaires, celui-ci sera remplacé par Madame Michelle Rocheteau, membre suppléant.

Le dossier d'enquête comprenant notamment le bilan de la concertation préalable sera déposé dans les mairies concernées **du lundi 17 juin 2013 au vendredi 19 juillet 2013 (19h00) inclus**, où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Le dossier sera également mis à disposition sur le site de la préfecture de la Haute-Garonne http://www.haute-garonne.gouv.fr/web/Portail_de_la_Haute-Garonne/1661-enquetes-publiques.php puis rubrique « police de l'eau » ainsi que sur le site du SMEAG <http://www.eptb-garonne.fr/>

Toutes observations, propositions et contre propositions pourront être :

- soit adressées par écrit au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Portet sur Garonne - à l'attention de la commission d'enquête DIG SMEAG - 1 rue de l'hôtel de ville – BP 900073 - 31121 - Portet sur Garonne Cedex.
- soit transmises à la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique@eptb-garonne.fr.